Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP Monuments Historiques, veuillez visiter :
bpmonumentshistoriques.fr/annales-sujets-et-corriges

BREVET PROFESSIONNEL

TAILLEUR DE PIERRE, SPÉCIALITÉ MONUMENTS HISTORIQUES

SESSION 2026

ÉPREUVE U6 : EXPRESSION ET CONNAISSANCE DU MONDE

Coefficient : 3 Durée : 3 heures

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet. Aucun dictionnaire n'est autorisé.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : FRANÇAIS (10 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : HISTOIRE OU GÉOGRAPHIE (10 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Ce sujet comporte 6 pages numérotées de 1/6 à 6/6.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE : ÉPREUVE ÉCRITE NATIONALE : CENTRE D'EXAMEN

L'épreuve comprend deux parties écrites de durée égale. La première porte sur le français et s'appuie sur le corpus documentaire DT 1 et DT 2. La seconde porte sur l'histoire ou la géographie : le candidat traite une seule des deux propositions, au choix.

Durée totale : 3 heures. La partie de français et la partie d'histoire ou de géographie sont chacune prévues pour 1 h 30. Chaque partie est notée sur 10 points. La note totale est établie sur 20 points.

Les réponses doivent être rédigées de manière lisible, organisée et argumentée. Pour la partie de français, les citations doivent être brèves et précisément rattachées aux documents. Pour la partie d'histoire ou de géographie, les connaissances personnelles attendues doivent compléter l'exploitation des documents.

PARTIE 1 : FRANÇAIS (10 points)

Analyse et interprétation d'un corpus, puis production écrite argumentée

À partir des documents DT 1 et DT 2 du dossier, répondez aux questions. Le sujet commun aux deux documents est la manière dont une société transmet et transforme son patrimoine.

Pour la question 1.1, vous confronterez les documents sans vous limiter à les résumer l'un après l'autre. Pour la question 1.2, vous développerez une réponse personnelle organisée. Vous pourrez vous appuyer sur les documents, vos lectures, votre expérience et votre culture personnelle.

1.1 (5 points) En confrontant les documents DT 1 et DT 2, expliquez les deux conceptions du patrimoine qui s'y dessinent. Montrez ce que chaque document considère comme essentiel à transmettre et précisez en quoi ces conceptions se complètent ou s'opposent. Appuyez votre réponse sur des éléments précis des documents.

1.2 (5 points) La conservation d'un monument doit-elle viser à le maintenir dans son état ancien ou peut-elle aussi l'adapter aux usages et aux besoins du présent ? Vous répondrez dans un texte argumenté et structuré, en mobilisant les documents et des exemples issus de vos lectures, de votre expérience ou de votre culture personnelle.

PARTIE 2 : HISTOIRE OU GÉOGRAPHIE (10 points)

Choix d'une situation parmi une proposition d'histoire et une proposition de géographie

Traitez une seule des deux propositions suivantes : proposition A en histoire ou proposition B en géographie. Indiquez clairement votre choix. Chaque proposition comprend trois documents et les mêmes questions, notées sur 10 points au total.

Proposition A : histoire. La reconstruction de la France après la Seconde Guerre mondiale.

Document A1 : Extrait de la Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 10 décembre 1948, article 25 : le texte affirme le droit de toute personne à un niveau de vie suffisant pour sa santé et son bien-être, notamment en matière de logement.

Document A2 : Données récapitulatives sur la situation du logement en France au lendemain de la guerre : destructions ou dommages importants touchant plus d'un million de logements ; pénurie aggravée par la croissance démographique et l'exode rural ; construction de logements collectifs et équipements urbains encouragée au cours des décennies suivantes. Les chiffres sont des ordres de grandeur établis à partir des bilans historiques de la reconstruction.

Document A3 : Présentation historique : après 1945, l'État organise la reconstruction, soutient la construction de logements et développe des politiques d'aménagement. L'urbanisation rapide des Trente Glorieuses transforme les paysages et les modes de vie. Les grands ensembles répondent à une forte demande, mais suscitent ensuite des débats sur la qualité du cadre de vie et la place des habitants.

Proposition B : géographie. Préserver et valoriser le patrimoine dans les territoires français.

Document B1 : Présentation d'un territoire fictif inspiré de situations françaises : le centre ancien de Valmont-sur-Rive compte 4 800 habitants. Il comprend un ensemble bâti médiéval, une ancienne halle et des rues commerçantes. La fréquentation touristique augmente surtout d'avril à septembre.

Document B2 : Données annuelles du territoire : 120 000 visiteurs ; 68 % des visites ont lieu d'avril à septembre ; 42 emplois directs liés au tourisme patrimonial ; 18 % des logements du centre ancien sont inoccupés ; plusieurs commerces de proximité ont fermé depuis dix ans.

Document B3 : Présentation des enjeux d'aménagement : la commune souhaite restaurer des bâtiments anciens, maintenir des logements occupés à l'année, soutenir les commerces et améliorer l'accès des visiteurs. Les habitants demandent que les travaux et les usages touristiques préservent la qualité de vie et ne transforment pas le centre en espace uniquement fréquenté en saison.

Documents et axes d'étude de la partie 2

Choix	Documents	Question centrale
A : Histoire	A1, A2, A3	Comment la France répond-elle aux besoins de reconstruction après 1945 ?
B : Géographie	B1, B2, B3	Comment concilier valorisation patrimoniale et vie quotidienne dans un territoire ?

Les données des propositions A et B sont fournies dans l'énoncé.

2.1 (10 points) Traitez une seule proposition : A en histoire ou B en géographie. Répondez aux trois consignes correspondant à votre choix, en rédigeant des réponses organisées et en mobilisant les documents ainsi que vos connaissances.

Si vous choisissez la proposition A : histoire

1. À l'aide des documents A1 et A2, présentez deux difficultés auxquelles la France est confrontée en matière de logement après la Seconde Guerre mondiale. (3 points)
2. À l'aide du document A3 et de vos connaissances, expliquez deux transformations de la société ou des territoires liées à la reconstruction et à l'urbanisation des Trente Glorieuses. (4 points)
3. Montrez, à partir des documents et de vos connaissances, pourquoi la reconstruction constitue aussi un choix politique et social. (3 points)

Si vous choisissez la proposition B : géographie

1. À l'aide des documents B1 et B2, relevez deux atouts et deux difficultés du territoire de Valmont-sur-Rive. (3 points)
2. À l'aide des documents et de vos connaissances, expliquez deux actions qui permettraient de préserver le patrimoine tout en répondant aux besoins des habitants. (4 points)
3. Montrez pourquoi la valorisation touristique peut être à la fois une ressource et un enjeu pour l'équilibre du territoire. (3 points)

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : VICTOR HUGO : LE MONUMENT ET LA TRANSMISSION

Extrait de Victor Hugo, *Notre-Dame de Paris*, livre V, chapitre II, publié en 1831. Dans ce chapitre consacré à l'imprimerie et à l'architecture, l'auteur présente le monument comme une forme de mémoire collective et évoque la transformation des moyens de transmission. L'expression « Ceci tuera cela » désigne, dans le passage, la relation entre le livre et l'édifice.

[Ligne 5] « Ceci tuera cela. Le livre tuera l'édifice. » Dans cette formule, l'édifice désigne l'architecture, qui a longtemps inscrit dans la pierre les idées et les croyances d'une époque. Le livre, rendu plus largement accessible par l'imprimerie, devient un autre moyen de conserver et de diffuser les pensées humaines. Le passage oppose ainsi deux formes de transmission, sans réduire le monument à sa seule fonction matérielle.

DT 2 : PATRIMOINE URBAIN : PRÉSERVER UN ENSEMBLE VIVANT

Présentation synthétique établie à partir de la Recommandation concernant le paysage urbain historique, adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO le 10 novembre 2011. Document de synthèse rédigé pour le sujet.

Le patrimoine urbain ne se limite pas aux monuments remarquables. Il comprend aussi les rues, les espaces publics, les formes du paysage, les pratiques sociales et les liens que les habitants entretiennent avec leur cadre de vie. Préserver un paysage urbain suppose de tenir compte de son histoire tout en accompagnant les transformations nécessaires à la vie contemporaine. La conservation ne consiste donc pas à figer la ville : elle doit s'articuler avec les besoins sociaux, économiques et culturels des habitants et avec la transmission des valeurs patrimoniales aux générations futures.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Tableau préparatoire de confrontation des documents **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Vous pouvez compléter ce tableau avant de rédiger votre réponse à la question 1.1. Le tableau n'est pas noté séparément et ne remplace pas la réponse rédigée. À rendre avec la copie.

Confrontation des documents DT 1 et DT 2

Document	Ce qui est transmis ou préservé	Place du changement	Élément précis du document
DT 1 : Victor Hugo	.....	.....	.....
DT 2 : UNESCO	.....	.....	.....
Confrontation des points de vue	.....	.....	.....

Complétez les cases laissées en pointillés.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.